

Compte rendu des CAP n° 1 et 2 du 20 novembre 2012

Siégeaient pour la CGT : *Jean-Pierre COMBELLES, Cécile GUILLAUMARD, Régine JULLIOT-VEYRIERE, Alain KLENCK, Catherine LAGLBAUER en Catégorie B, Monique REYNAUD et Fabrice BOURGEOIS en catégorie A*

A l'ordre du jour des 2 CAP : Examen des listes d'aptitudes

Les élus des 2 CAP ont lu la même déclaration liminaire :



MOTION PRELIMINAIRE

Madame la présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour débattre des listes d'aptitude.

Les élus CGT tiennent à rappeler leur opposition à ce système de promotion injuste et partial.

Nous revendiquons depuis longtemps la mise en place d'une véritable examen professionnel.

Par ailleurs, nous trouvons inadmissible que la direction générale impose la tenue des CAPL alors que le volume global des promotions n'est pas encore connu.

Cela dénote, à nouveau, un manque de considération pour les agents en attente de promotion et la négation des conséquences qui en découlent.

Néanmoins, prenant acte du cadre imposé par les listes d'aptitude, nous mettrons tout en œuvre pour assurer l'équité dans le traitement des dossiers et la défense des agents.

CAP Catégorie B

Cette année 22 collègues ont fait acte de candidature.

Les critères de classement pris en compte par l'administration sont les suivants :

- valeur professionnelle et évaluation notation de l'agent,
- aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur,
- aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique
- expérience professionnelle

Les candidatures sont classées en 3 catégories par l'administration: les «excellents», les «très bons» et les «à revoir». Seuls les excellents seront proposés et examinés par la CAPN .

Initialement, la Direction proposait de classer dans cette catégorie un collègue issu de la filière fiscale (FF) et deux collègues issus de la filière gestion publique(GP).

Dans la catégorie « très bien », 4 agents (2 FF et 2 GP), et enfin, 15 dossiers « à revoir » (7 FF et 8 GP),

Bien que le plan de qualification ne soit pas acté, la directrice nous a indiqué ce jour que les potentialités données par l'administration centrale étaient respectivement de 2 agents filière fiscale et 3 agents filière gestion publique.

A l'issue des discussions et de l'intervention de nos élus, un agent de la filière fiscale et un agent de la filière gestion publique sont passés de la catégorie « très bien » à « excellent ».

Dans le même temps, deux dossiers d'agents sont passés de « à revoir » à « très bien ».

A noter que les élus ont été surpris d'entendre dire par notre direction locale que le fait d'être classé excellent sur la liste d'aptitude n'était pas une reconnaissance de la valeur professionnelle des agents !

Ils ont également dénoncé le fait de traiter des demandes d'agents dont les dossiers qui ont servi de base à la sélection ne présentent pas de critères parfaitement identiques (feuilles de notation différentes par exemple, problème de distribution des bonifications selon le poste d'affectation).



Les élus CGT ont relevé une injustice flagrante faite à un agent de la GP qui perdure depuis l'année dernière. Ce collègue classé à la CAPL Gestion Publique de 2010 mais non retenu en CAPN pour cause d'insuffisance de quota aurait du, selon le système précédent, être proposé d'office en première position l'année dernière. Ce ne fut pas le choix de notre direction locale. Lors de la CAPL précédente nos élus avaient relevé que la fusion s'accompagnait de mesures transitoires dans bien des domaines y compris dans les règles de gestion communes et qu'à ce titre il devrait être possible et

juste de faire bénéficier ce collègue du système jusque-là en vigueur dans sa filière. Cela s'est fait dans d'autres départements. La direction n'avait pas entendu nos arguments au motif, pour nous discriminatoire, que ce collègue pour des raisons médicales avérées ne peut s'engager à la mobilité géographique. Cette année même combat, même débat, et même injustice puisque ce collègue reste classé en « très bon ».

CAP Catégorie A

Pour le passage de B en A, seul 8 candidats ont postulé. Compte tenu du nombre de place offerte pour le Lot (1 pour la filière fiscale), la direction avait fait le choix de n'inscrire sur le tableau que 2 personnes de la FF. Nous avons insisté (et obtenu gain de cause) pour qu'un agent de la gestion publique dont le dossier était excellent soit rajouté dans le « nuage » des excellents. De même nous avons pu faire remonter une personne de « à revoir » à « très bon ».

Commentaire de la CGT :

Les élus ont voté pour les dossiers classés en « excellent » et ont voté contre le classement des autres dossiers en « très bon » ou « à revoir ». Pour nous, tous les collègues concernés méritent amplement une reconnaissance. La CGT dénonce depuis toujours l'arbitraire de ce système de liste d'aptitude en revendiquant la mise en place d'un véritable examen professionnel seul garant de l'équité et déconnecté du système discriminatoire des critères et des quotas de la notation.

A la fin des CAP Locales, l'administration a effectué un classement unique des heureux élus (en B comme en A).

Nous rappelons aux collègues concernés que seule la CAP Nationale validera ou non le passage de C en B et de B en A, en fonction d'un volume de promotions qui reste encore à définir à ce jour.

